



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Villes

Question au Gouvernement n° 2155

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Patrick Delnatte.

M. Patrick Delnatte. Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, l'initiative prise par le Gouvernement en faveur de la création d'emplois de ville dans le cadre de la politique de la ville permet de lutter contre le chômage des jeunes dans les quartiers en difficulté.

Des leur origine, les emplois de ville ont rencontré un accueil favorable de la part des collectivités territoriales, qui ont ainsi manifesté leur volonté de s'engager dans la lutte contre le chômage. Par exemple, le conseil général du Nord signera vendredi une convention pour la création de 100 emplois de ville, lors de la visite à Tourcoing, Roubaix et Lille de votre collègue Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration.

Le pacte de relance étant entre dans sa phase active d'application, pouvez-vous, monsieur le ministre, dresser un premier bilan des emplois de ville et préciser quelles sont leurs perspectives de développement.

Afin d'inciter et d'accroître l'engagement des collectivités territoriales à recourir aux emplois de ville, j'aimerais obtenir l'assurance que l'indemnisation des jeunes concernés, à l'échéance ou en cas de rupture anticipée du contrat, puisse faire l'objet d'une convention spécifique avec l'UNEDIC afin d'éviter l'obligation, pour les collectivités territoriales, d'affilier tout le personnel contractuel à l'assurance chômage. C'est à cette condition que les collectivités locales qui le désirent pourront, sans risque inutile, créer des emplois de ville et contribuer ainsi à la réussite des mesures que le Gouvernement a initiées. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Delnatte, le Premier ministre a tenu à ce que nous incluions, dans le pacte de relance pour la ville que le Parlement a voté, la création de 100 000 emplois de ville. Nous aurons de meilleurs résultats qu'avec les TUC, les CES, ou les CES consolidés, d'autant que, avec les emplois de ville, sur une durée de cinq années, les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans percevront, pour trente heures de travail par semaine, dont dix heures de formation, un salaire qui pourra aller jusqu'à 120 % du SMIC.

Le seul frein qui subsistait était le financement des indemnités de chômage, que tout employeur rechigne à régler. Nous avons donc, Eric Raoult et moi-même, entrepris de négocier avec les partenaires sociaux de l'UNEDIC et je suis en mesure de vous indiquer aujourd'hui que nous avons réussi cette négociation: désormais, les collectivités territoriales et les offices d'HLM pourront être affiliés à l'UNEDIC, avec un surcoût de 1 %.

M. René Couanau. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. J'ajoute, monsieur Delnatte, et vous allez en faire la démonstration avec M. Eric Raoult en fin de semaine, que dans le département du Nord, le conseil général a accepté de créer 100 emplois de ville.

Nous sommes actuellement, au plan national, sur un rythme de 1 000 créations par mois et, grâce à l'accord signé avec l'UNEDIC, nous devrions doubler ce chiffre. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. Jean-Yves Le Deaut. On n'est pas encore aux 100 000 ! Que pense le ministre de l'éducation nationale de vos calculs ?

M. le président. Je vous en prie !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Il est étonnant que l'on entende eructer à cet égard du côté gauche de l'hémicycle, quand on sait que M. Jospin a eu le culot de dire qu'il créerait en deux ans, ou plus exactement qu'il imposerait aux collectivités locales de créer 700 000 emplois pour les jeunes. (Vives exclamations et huées sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) Il n'aura pas besoin de le faire puisque ce gouvernement, avec sa majorité, l'aura déjà réalisé ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Bataille. Retournez à l'école !

M. Jean-Yves Le Deaut. Le ministre de l'éducation nationale est confondu !

## Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Patrick Delnatte.

M. Patrick Delnatte. Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, l'initiative prise par le Gouvernement en faveur de la création d'emplois de ville dans le cadre de la politique de la ville permet de lutter contre le chômage des jeunes dans les quartiers en difficulté.

Des leur origine, les emplois de ville ont rencontré un accueil favorable de la part des collectivités territoriales, qui ont ainsi manifesté leur volonté de s'engager dans la lutte contre le chômage. Par exemple, le conseil général du Nord signera vendredi une convention pour la création de 100 emplois de ville, lors de la visite à Tourcoing, Roubaix et Lille de votre collègue Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration.

Le pacte de relance étant entre dans sa phase active d'application, pouvez-vous, monsieur le ministre, dresser un premier bilan des emplois de ville et préciser quelles sont leurs perspectives de développement.

Afin d'inciter et d'accroître l'engagement des collectivités territoriales à recourir aux emplois de ville, j'aimerais obtenir l'assurance que l'indemnisation des jeunes concernés, à l'échéance ou en cas de rupture anticipée du contrat, puisse faire l'objet d'une convention spécifique avec l'UNEDIC afin d'éviter l'obligation, pour les collectivités territoriales, d'affilier tout le personnel contractuel à l'assurance chômage. C'est à cette condition que les collectivités locales qui le désirent pourront, sans risque inutile, créer des emplois de ville et contribuer ainsi à la réussite des mesures que le Gouvernement a initiées. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Delnatte, le Premier ministre a tenu à ce que nous incluions, dans le pacte de relance pour la ville que le Parlement a voté, la création de 100 000 emplois de ville. Nous aurons de meilleurs résultats qu'avec les TUC, les CES, ou les CES consolidés, d'autant que, avec les emplois de ville, sur une durée de cinq années, les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans percevront, pour trente heures de travail par semaine, dont dix heures de formation, un salaire qui pourra aller jusqu'à 120 % du SMIC.

Le seul frein qui subsistait était le financement des indemnités de chômage, que tout employeur rechigne à régler. Nous avons donc, Eric Raoult et moi-même, entrepris de négocier avec les partenaires sociaux de l'UNEDIC et je suis en mesure de vous indiquer aujourd'hui que nous avons réussi cette négociation: désormais, les collectivités territoriales et les offices d'HLM pourront être affiliés à l'UNEDIC, avec un surcoût de 1 %.

M. René Couanau. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. J'ajoute, monsieur Delnatte, et vous allez en faire la démonstration avec M. Eric Raoult en fin de semaine, que dans le département du Nord, le conseil général a accepté de créer 100 emplois de ville.

Nous sommes actuellement, au plan national, sur un rythme de 1 000 créations par mois et, grâce à l'accord signé avec l'UNEDIC, nous devrions doubler ce chiffre. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. Jean-Yves Le Deaut. On n'est pas encore aux 100 000 ! Que pense le ministre de l'éducation nationale de vos calculs ?

M. le président. Je vous en prie !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Il est étonnant que l'on entende

eructer a cet egard du cote gauche de l'hemicycle, quand on sait que M. Jospin a eu le culot de dire qu'il creerait en deux ans, ou plus exactement qu'il imposerait aux collectivites locales de creer 700 000 emplois pour les jeunes. (Vives exclamations et huees sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.) Il n'aura pas besoin de le faire puisque ce gouvernement, avec sa majorite, l'aura deja realise ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Bataille. Retournez a l'ecole !

M. Jean-Yves Le Deaut. Le ministre de l'education nationale est confondu !

## Données clés

**Auteur :** [M. Delnatte Patrick](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2155

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire, ville et intégration

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire, ville et intégration

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 1997, page 333

**Réponse publiée le :** 23 janvier 1997, page 333

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 janvier 1997